

Le taux de départ par zone selon les niveaux de compétence

À la figure ci-dessous, la cartographie des taux de départ selon les niveaux de compétence vient indirectement confirmer cette hypothèse : plus le niveau de compétence des travailleurs augmente, plus les taux de départ augmentent. Le personnel de niveau *élémentaire* est celui qui quitte le moins sa zone de résidence pour travailler : dans huit zones sur douze, le taux de départ est inférieur à 50%. Autrement dit, les travailleurs sont plus de la moitié à quitter leur zone de résidence dans uniquement quatre zones, toutes situées sur l'île de Montréal, soit Montréal Centre (51,2%), Montréal Centre-Ouest (52,8%), Montréal Est (54,5%) et Montréal Sud-Ouest (56,3%). Inversement, plus de 70% du personnel de *gestion* qui résident sur le territoire de Montréal Sud-Ouest effectuent des déplacements domicile-travail interzones. Il en va de même pour 70% du personnel *professionnel* des zones de Montréal Sud-Ouest, Montréal Centre-Ouest et Montréal Est.

En conclusion, les *services à la consommation* et les emplois à bas niveau de compétence ont des taux de départ faibles : de longs trajets domicile-travail ne sont pas nécessaires ni rentables pour ce type d'emploi. Les employés du *secteur secondaire* et des *services à la production* ont le plus tendance à travailler hors de leur zone de résidence, alors que les employés des *services à la consommation* ont plutôt tendance à travailler dans leur zone de résidence, de même que ceux des *services publics*.

Part des travailleurs occupant un emploi situé hots de leur zone de résidence selon les niveaux de compétence, ZME de Montréal, 2006

